

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/01

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Autres domaines de compétences

Sous-Domaine : Vœux et motions

Objet : Vœux d'engagement auprès de la Région Occitanie et du Département de l'Aude des élus limouxins en faveur du soutien à l'agriculture et la viticulture.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Maxime BOT

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Vœux d'engagement auprès de la Région Occitanie et du Département de l'Aude des élus limouxins en faveur du soutien à l'agriculture et la viticulture proposés par Monsieur Pierre DURAND, Maire de LIMOUX et le groupe majoritaire Agir ensemble pour Limoux

**« Pour affirmer nos droits de vivre,
Fils du Midi assemblons nous ;
Les fraudeurs à la mort nous livrent,
Qu'ils redoutent notre courroux. »**

Telles étaient les paroles des chants entonnés lors de la révolte vigneronne de 1907 dans l'Aude conduite par Marcelin Albert et Ernest Ferroul ; mouvement nourri par les effets de l'inflation, des importations massives à bas coûts et les conditions de travail.

La révolte de 1907 a constitué un cri de rage et de désespoir de tout un peuple, de toute une région qui, en se soulevant, a fédéré tous les acteurs autour des valeurs humanistes, mutualistes et de coopératisme marquant en cela toutes les générations futures.

En ce Samedi 25 Novembre 2023, dans les rues de Narbonne, j'ai pu assister avec certains d'entre vous membres de cette assemblée et du territoire limouxin au grand rassemblement en soutien à la viticulture et à l'agriculture contre l'inflation, contre les importations massives à bas coûts et contre les effets du changement climatique.

Plus d'un siècle plus tard, les mêmes causes et les mêmes maux frappent durement des emblèmes de notre territoire.

En effet, la viticulture en particulier et l'agriculture plus globalement sont des vecteurs économiques et patrimoniaux essentiels de notre territoire, secteurs d'activités vitaux pour notre département et notre région.

Viticulteurs et agriculteurs sont en cela consubstantiels à leur terroir et leur territoire en œuvrant, à travers leurs actions, à leur préservation et à la transmission des valeurs de la ruralité. Fortement impactée par le changement climatique et les aléas de marchés, la viticulture régionale souffre.

Si elle ne souffre pas de manière homogène sur l'ensemble du territoire, il faut reconnaître, en conscience, que dans certaines zones, la filière est aujourd'hui menacée de disparition.

Au côté du dérèglement climatique accéléré et indéniable causant de nombreux aléas, l'économie dérégulée et les distorsions de concurrence accentuent les difficultés.

Les élus de la ville de LIMOUX appellent donc solennellement, les acteurs économiques de la mise en marché des vins de la Région, à un sursaut de patriotisme régional.

Alors que certains sont tentés par le repli national, la réponse est forcément européenne pour faire reconnaître les apports de l'agriculture en tant que traditions vivantes de poids économique et de savoir-faire mais aussi en matière environnementale et de sécurité civile (lutte contre les inondations et les incendies).

Toutefois, si le cadre européen nous protège, ce dernier doit impérativement être modifié pour garantir l'égalité de traitement entre les agriculteurs et viticulteurs de tous les pays européens.

Dès lors, au côté de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et du Département de l'Aude, les élus de la ville de Limoux et du territoire limouxin souhaitent s'engager de manière forte afin de préparer l'avenir de la filière et de répondre collectivement :

- Pour l'accompagnement des professionnels dans le cadre de la future réforme de la PAC pour faire reconnaître par l'Europe les spécificités du modèle agricole méditerranéen tant pour la viticulture que pour l'élevage et les autres filières ;
- Pour la préservation des espaces naturels et agricoles ainsi que la ressource hydrique ;
- Pour l'accompagnement à l'implantation des jeunes agriculteurs et la facilitation des transmissions des avoirs et des savoirs ;
- Pour l'accélération de la mutation des exploitations face au changement climatique ;
- Pour l'aide au soutien à l'export et la promotion des produits locaux issus de l'agriculture et la viticulture ;
- Pour la mise en place de concertations commerciales et d'un pouvoir d'intervention de la profession garantissant une rémunération juste du travail des vignerons ;
- Pour la mise en place d'un véritable régime public d'assurance contre les risques et aléas climatiques, sanitaires et environnementaux bénéficiant à toutes les exploitations viticoles et permettant de les accompagner dans les mesures de prévention et d'adaptation.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré approuve les vœux d'engagement à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré en séance publique le jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2023/02

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Autres domaines de compétences

Sous-Domaine : Vœux et motions

Objet : Motion de soutien à la viticulture française.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Maxime BOT

Vote pour : 7

Vote contre : 24

Abstention : 2

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Monsieur le Maire expose qu'une motion lui a été adressée par le groupe Rassemblement pour Limoux.

Monsieur Maxime BOT, Conseiller Municipal donne lecture de cette motion qu'il souhaite soumettre au vote de l'assemblée.

« Motion de soutien à la viticulture française »

Le Conseil Municipal de Limoux, reconnaissant l'importance cruciale de la viticulture dans notre patrimoine culturel et économique, souhaite adopter une position claire et engagée pour soutenir la viticulture dans cette période de crise. La viticulture représente un pilier de notre économie locale et nécessite un soutien accru de la part des décideurs publics.

Face aux défis climatiques, économiques et réglementaires actuels, il est impératif de mettre en place des mesures pour préserver et renforcer le secteur viticole.

La viticulture est non seulement une source de revenus pour de nombreux habitants de notre territoire, mais elle joue également un rôle essentiel dans la préservation de nos paysages, notamment dans la lutte contre les feux de forêt, et fait partie intégrante de notre identité culturelle.

Dans notre ville, la viticulture est une tradition ancestrale, et il est de notre devoir de préserver cet héritage pour les générations futures. Les membres du conseil municipal, conscients de l'importance de la viticulture dans la vie économique et sociale de notre ville, sont alarmés par les menaces qui pèsent sur elle.

Dès lors,

Considérant l'importance historique et culturelle de la viticulture dans notre région, et son rôle dans la protection de l'environnement ;

Considérant l'impact économique significatif de la viticulture pour notre ville ;

Considérant les menaces actuelles auxquelles le secteur est confronté, notamment en termes climatiques, économiques et réglementaires ;

Considérant la nécessité d'encourager l'installation des jeunes dans le secteur viticole ;

Il est proposé que le conseil municipal réuni ce jour adopte la motion suivante :

- En affirmant son soutien indéfectible au secteur viticole, le conseil municipal de Limoux demande au ministre de l'Agriculture d'agir selon les revendications de la profession. Cela inclut le soutien à la modernisation des pratiques viticoles, la fin des politiques anti-vin et la lutte contre les injustices réglementaires.

Cette motion est un appel à la mobilisation de tous les acteurs du secteur, y compris les producteurs, le gouvernement et les consommateurs, pour garantir un avenir prospère et durable pour la viticulture française.

Après délibération, la motion est rejetée.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/1

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Commande Publique

Sous-Domaine : Marchés publics

Objet : Mobiliers urbains - Concession de services

Principe du recours à une concession de services et lancement de la procédure de consultation pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique pris notamment en ses articles L. 3120-1 à L. 3125-2, R. 3121-5 et R. 3122-1 à R. 3125-7 ;

Vu l'avis de la commission consultative des services publics locaux (article L. 1413-1 du CGCT) en date du 23 Novembre 2023 ;

Dans le cadre du renouvellement du mobilier urbain publicitaire et non publicitaire implanté sur le domaine public, la commune de LIMOUX souhaite contractualiser une concession de services avec un opérateur économique afin de procéder à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire comprenant notamment les abris voyageurs pour le réseau de transport public urbain et les mobiliers d'informations et de communications, permettant de conforter l'action d'information de leurs administrés tout en préservant la qualité de l'environnement urbain.

En contrepartie, la société sera autorisée à exploiter certaines faces d'affichage à des fins commerciales et publicitaires.

Ainsi, la procédure envisagée aura pour objectif de conclure un contrat de concession de service portant sur la mise à disposition, l'installation, l'entretien, l'exploitation de mobilier urbain publicitaire et non publicitaire sur le domaine public.

En effet, les contrats de mobilier urbain sont désormais considérés comme des contrats de concession de service lorsqu'ils ne prévoient pas le versement d'un prix par la collectivité et qu'ils exposent le titulaire « aux aléas de toute nature qui peuvent affecter le volume et la valeur de la demande d'espaces de mobiliers urbains par les annonceurs publicitaires ».

Le contrat de concession fixera les conditions dans lesquelles s'effectuent les fournitures de mobiliers urbains destinés à l'information municipale, aux usagers des transports en commun, de divers mobiliers urbains et de leur mise en place sur le domaine public du périmètre de la concession à savoir l'ensemble du territoire de la commune de LIMOUX.

Ainsi, le contrat, d'une durée de 15 ans, portera sur la mise à disposition, l'installation (pose et dépose), la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de :

Mobiliers urbains à mettre à disposition	Quantité prévisionnelle
Matériel publicitaire	
Abris voyageurs publicitaires	10
Mobilier 2 m ² avec partage 50/50 entre ville et publicité	30
Matériel non publicitaire	
Vitrines d'affichage municipal	3
Panneaux d'affichage libre ville	6
Journaux électroniques d'information	3
Panneau d'affichage administratif tactile serviciel et touristique	1

Services associés
Fourniture, impression et pose de 52 campagnes par an sur les mobiliers 2m ² et autres sur les faces réservées à cet effet
Conception, fourniture et pose (avec fourniture du fichier électronique) des plans de ville avec mise à jour tous les ans
Accompagnement et formation pour la création d'affiches numériques
Fourniture d'une application mobile en lien avec les mobiliers digitaux
Fourniture/entretien/maintenance de l'ensemble du mobilier dans le cadre du contrat durant toute sa durée
Mise à disposition d'une équipe et d'une agence locale pour la gestion du mobilier

La durée du contrat à savoir 15 ans maximum correspond à l'évaluation financière de la durée d'amortissement des mobiliers urbains neufs ou reconditionnés à neuf, mis à disposition de la commune de LIMOUX et entretenus par le concessionnaire, compte tenu des investissements nécessités par les prestations et du mode de rémunération retenu dans le cadre du présent contrat dont la valeur est estimée à 960 000 Euros HT.

Cette valeur a été estimée sur la base de la méthode suivante : total du chiffre d'affaires prévisionnel sur la durée du contrat. Il s'agit uniquement d'une estimation.

Le concessionnaire se rémunérera en exploitant les faces publicitaires des mobiliers urbains, assumant ainsi, sous sa propre responsabilité, un risque d'exploitation. Ce risque porte notamment sur la pérennité des recettes publicitaires.

Le concessionnaire disposera du droit exclusif d'exploiter les mobiliers objets de la concession au sein du périmètre géographique de la concession.

A ce titre, il sera chargé de financer la globalité de sa prestation par l'exploitation publicitaire du mobilier.

Le contrat de concession valant autorisation d'occupation du domaine public pour la durée du contrat, le concessionnaire versera en conséquence à la commune de LIMOUX, une redevance d'occupation domaniale.

Il convient de préciser qu'aucun droit réel affectant le domaine public ne sera consenti au bénéfice du concessionnaire autre que ceux relatifs aux mobiliers et équipements concernés par le présent contrat de concession, et dont il demeure propriétaire. En effet, le mobilier urbain objet du présent contrat de concession sera simplement mis à disposition de la ville de LIMOUX sur le domaine public par le concessionnaire, qui en garde la propriété durant toute la durée d'exécution du contrat de concession.

Ainsi, l'ensemble du mobilier devra être maintenu en état de propreté et de fonctionnement constant. Le concessionnaire procédera à ses frais à l'entretien et la maintenance préventive des mobiliers. Il assurera le remplacement de tout ou partie du matériel qui viendrait à être détérioré ou défectueux. La maintenance curative des mobiliers sera à sa charge.

La prise d'effet du contrat interviendra dès sa notification à l'entreprise retenue.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE le principe de recours à une concession de service pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien/maintenance, l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à lancer la procédure de passation du contrat de concession de service relevant de l'article R.3126-1 du code de la commande publique selon les caractéristiques précisées ci-devant et d'accomplir toutes les formalités nécessaires en résultant.
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant délégué à signer le contrat de concession de service pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien/maintenance, l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires sur le domaine public à intervenir, ainsi que tout document y afférents y compris les avenants éventuels.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/2

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Attributions de subventions
Exercice 2024
Versement d'acomptes avant le vote du Budget Primitif Principal.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Vu l'Instruction Ministérielle n° 85-147-MO du 20 Novembre 1985 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget et afin de permettre le versement d'acomptes de subventions avant le vote du Budget Primitif Principal, il est demandé au Conseil, de valider les mêmes montants que le Budget Principal 2023 dans l'attente du vote des subventions au Budget 2024, pour les Associations suivantes :

↪ Comité des Fêtes Grand'Ville :	40 200,00 Euros
↪ Centre Equestre de NINAUTE :	34 000,00 Euros
↪ Limoux Entraide :	20 000,00 Euros
↪ Comité Fêtes de Carnaval :	26 000,00 Euros
↪ XIII Limouxin :	81 000,00 Euros
↪ Association « Théâtre Populaire » :	6 500,00 Euros
↪ Union Sportive Quillan Limoux Haute Vallée de l'Aude :	17 000,00 Euros
↪ Racing Club Limouxin	17 000,00 Euros
↪ Limoux Football Club :	32 000,00 Euros
↪ Entente Gymnique Limoux Haute Vallée de l'Aude :	40 600,00 Euros
↪ Association d'Activités Corporelles :	10 000,00 Euros
↪ Ciném'Aude VAP :	15 000,00 Euros
↪ Comité des Oeuvres Sociales de la Commune de Limoux	30 000,00 Euros
↪ Association Un Chat sans toi	40 000,00 Euros
↪ Union des Commerçants et Artisans de Limoux	15 000,00 Euros

Etant entendu que les sommes indiquées, ci-dessus, seront reprises voire complétées et inscrites au Budget Primitif Principal 2024 - Article 6574 - Chapitre 65.

Le Conseil, en conséquence, autorise Monsieur le Maire à procéder au versement des acomptes ci-dessous dont l'objectif est de permettre aux Associations de poursuivre leurs activités dès le début de l'année, sans attendre le vote du Budget :

↪ Comité des Fêtes Grand'Ville :	20 100,00 Euros
↪ Centre Equestre de NINAUTE :	20 000,00 Euros
↪ Limoux Entraide :	6 000,00 Euros
↪ Comité Fêtes de Carnaval :	20 000,00 Euros
↪ XIII Limouxin :	20 250,00 Euros
↪ Association « Théâtre Populaire » :	2 160,00 Euros
↪ Union Sportive Quillan Limoux Haute Vallée de l'Aude :	8 375,00 Euros
↪ Racing Club Limouxin	8 375,00 Euros
↪ Limoux Football Club :	8 000,00 Euros
↪ Entente Gymnique Limoux Quillan Haute Vallée de l'Aude :	10 150,00 Euros
↪ Association d'Activités Corporelles :	2 500,00 Euros
↪ Ciném'Aude VAP :	10 000,00 Euros
↪ Comité des Oeuvres Sociales de la Commune de Limoux	10 000,00 Euros
↪ Association Un Chat sans toi	15 000,00 Euros
↪ Union des Commerçants et Artisans de Limoux	10 000,00 Euros

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.



Pour Extrait Conforme
Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.

Pierre ROUQUAIROL

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2023/3

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Attribution de subvention – Règlement façades

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Monsieur le Maire indique que par délibération en date du 16 Mars 2021, reçue en Préfecture de l'Aude le 19 Mars 2021, le conseil a adopté le règlement municipal d'aide à la réfection des façades.

A ce titre il propose l'attribution des subventions ci-dessous :

Réunion du 09/11/2023

Demandeur	Société	Autorisation	Adresse	Coût des travaux	Taux subvention	Montant subvention attribuée
Mr WSZOLEK Olivier	X	N° 0112062300077	28 rue Jean Jaurès	17 925,00 €	80 %	14 340,00 €
Mr LACOSTE Simon	SCI LA LUCIOLE	N° 0112062300178	25 Place de la République	28 849,36 €	80 %	20 000,00 € (Plafond Règlement)
Total Travaux				46 774,36 €	Total Aides Mairie	34 340,00 €

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- DONNE son accord à l'attribution des subventions présentées ci-dessus par Monsieur le Maire dans le cadre du règlement municipal d'aide à la réfection des façades.
- DIT que la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Principal de l'Exercice 2023 - Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 8249.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.




Pierre ROUQUAIROL



**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/4

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Attribution d'une subvention pour l'installation d'un médecin
Versement d'aide avant le vote du Budget Primitif Principal
Exercice 2024

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Madame Michèle BAREIL-GUERIN –
Monsieur Maxime BOT

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Monsieur Le Maire rappelle que par délibération n° 2023/3 en date du 18 Octobre 2023 reçue en Préfecture de l'Aude le 20 Octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la politique communale d'amélioration de l'accès aux soins et a adopté le règlement communal d'amélioration de l'accès aux soins, en complémentarité avec le Département de l'Aude.

Vu l'instruction Ministérielle n° 85-147-MO du 20 Novembre 1985 du Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget et afin de permettre le versement de subventions avant le vote du Budget Primitif Principal, il est demandé au Conseil Municipal, de valider l'aide à la première installation pour Monsieur Thomas MANCHON, ce dernier ayant déposé le dossier de demande individuelle conforme.

Le Conseil, en conséquence, autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de l'aide à l'installation, sans attendre le vote du Budget en la personne de :

- Docteur Thomas MANCHON : 10 000,00 Euros

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/5

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Demande de subvention complémentaire auprès du Département de l'AUDE
Travaux d'aménagement route de Pieusse à LIMOUX.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN –
Monsieur Christophe BACHERE

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du développement des infrastructures de la Ville de Limoux et dans le but de proposer des services publics de qualité, il est nécessaire d'aménager les parcelles, propriétés de la commune, route de Pieusse. Cet aménagement consiste à créer l'ensemble des voiries, des réseaux (secs et humides) ainsi qu'un aménagement paysager. Les voies et réseaux ainsi créés permettront d'installer des équipements publics à caractère intercommunal (caserne, crèche et stade) et communal (boulodrome notamment), mais également le regroupement des services de la Direction des Routes Départementales.

Cet aménagement sera connecté au rond-point de Pieusse via la création d'une quatrième bretelle. Un cheminement doux sera également réalisé sur l'ensemble du projet.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 1 814 392,80 € Hors Taxes soit 2 177 271,36 € Toutes Taxes Comprises, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôles.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 Octobre 2022, reçu en Préfecture de l'Aude le 17 Octobre 2022, la commune de LIMOUX a sollicité auprès du Département de l'Aude une subvention dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route de Pieusse.

Il expose que le département, lors de la séance de la commission permanente du 28 Avril 2023, a décidé d'octroyer à la commune de LIMOUX une aide à hauteur de 90 500 €. Cette subvention constituant une première partie de la contribution financière du département à ce projet.

Il convient donc au titre de la programmation 2024 de solliciter le Département de l'Aude pour un complément de subvention.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- SOLLICITE du Département de l'AUDE, une subvention complémentaire, dans le cadre de travaux d'aménagement route de Pieusse à LIMOUX.
- APPROUVE le Plan de financement de l'opération qui se décompose de la façon suivante :

➤ **DEPENSES** :

- Voirie	856 838,00 €
- Espaces Verts.....	130 520,00 €
- Réseaux humides	373 710,00 €
- Réseaux secs	288 380,00 €
- Honoraires et missions annexes	<u>164 944,80 €</u>

TOTAL HT : 1 814 392,80 €

➤ **RECETTES :**

Subvention de l'ETAT (DETR – Notifié 2023) :	362 878,56 €
Subvention de l'ETAT (DSIL – Sollicité 2024) :	545 000,00 €
Subvention de la Région :	362 000,00 €
Subvention du Département (Notifié 2023) :	90 500,00 €
Subvention du Département (Sollicité 2024) :	90 500,00 €
Emprunt de la Commune de LIMOUX :	<u>363 514,24 €</u>

TOTAL : **1 814 392,80 €**

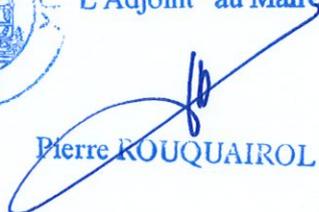
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention financière de partenariat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire




Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/6

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Demande de subvention auprès de l'ETAT au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2024.
Travaux d'aménagement route de Pieusse à LIMOUX.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Jean-Pierre TAILHAN

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du développement des infrastructures de la Ville de Limoux et dans le but de proposer des services publics de qualité, il est nécessaire d'aménager les parcelles, propriétés de la commune, route de Pieusse. Cet aménagement consiste à créer l'ensemble des voiries, des réseaux (secs et humides) ainsi qu'un aménagement paysager. Les voies et réseaux ainsi créés permettront d'installer des équipements publics à caractère intercommunal (caserne, crèche et stade) et communal (boulodrome notamment), mais également le regroupement des services de la Direction des Routes Départementales.

Cet aménagement sera connecté au rond-point de Pieusse via la création d'une quatrième bretelle. Un cheminement doux sera également réalisé sur l'ensemble du projet.

Le montant prévisionnel de cette opération est estimé à 1 814 392,80 €uros Hors Taxes soit 2 177 271,36 €uros Toutes Taxes Comprises, y compris les honoraires de maîtrise d'œuvre et bureaux de contrôles.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 12 Octobre 2022, reçu en Préfecture de l'Aude le 17 Octobre 2022, la commune de LIMOUX a sollicité auprès de l'Etat une aide, la plus élevée possible dans le cadre des travaux d'aménagement de la Route de Pieusse.

Il expose que par arrêté en date du 1^{er} Juin 2023, l'Etat a octroyé dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2023 une aide à hauteur de 362 878,56 €uros.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- SOLLICITE auprès de l'ÉTAT au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, une subvention la plus élevée possible, dans le cadre de travaux d'aménagement route de Pieusse à LIMOUX.
- APPROUVE le Plan de financement de l'opération qui se décompose de la façon suivante :

➤ **DEPENSES :**

- Voirie	856 838,00 €
- Espaces Verts.....	130 520,00 €
- Réseaux humides	373 710,00 €
- Réseaux secs	288 380,00 €
- Honoraires et missions annexes	<u>164 944,80 €</u>

TOTAL HT : 1 814 392,80 €

➤ **RECETTES :**

Subvention de l'ÉTAT (DETR – Notifié 2023) :	362 878,56 €
Subvention de l'ÉTAT (DSIL – Sollicité 2024) :	545 000,00 €
Subvention de la Région :	362 000,00 €
Subvention du Département (Notifié 2023) :	90 500,00 €
Subvention du Département (Sollicité 2024) :	90 500,00 €
Emprunt de la Commune de LIMOUX :	<u>363 514,24 €</u>

TOTAL : 1 814 392,80 €

- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention financière de partenariat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/7

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée
Mise en valeur des façades et des devantures commerciales.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2020/23 du 7 Décembre 2020 reçue en préfecture de l'Aude le 10 Décembre 2020, la commune de Limoux a sollicité auprès de la Région OCCITANIE une subvention sous la forme d'un fonds de concours pour le financement de la mise en valeur des façades et devantures commerciales dans le centre historique de Limoux pour les dossiers déposés en 2021, ces dossiers ont fait l'objet d'une aide à hauteur de 31 008,00 Euros.

Il indique ensuite que par délibération n° 2022/8 du 7 Décembre 2022 reçue en préfecture de l'Aude le 12 Décembre 2022, la commune de Limoux a sollicité auprès de la Région OCCITANIE une subvention pour le financement des dossiers façades déposés en 2022, ces dossiers ont fait l'objet d'une notification de subvention à hauteur de 50 000 Euros.

Pour les dossiers déposés et validés par les différentes commissions façades réalisées au cours de l'année 2023, il convient de déposer un nouveau dossier de demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- SOLLICITE auprès de la Région OCCITANIE /Pyrénées Méditerranée au titre du Contrat « Bourg Centre », une subvention pour le financement de la mise en valeur des façades et devantures commerciales dans le centre historique de Limoux en 2023, à hauteur de 25 % du coût des travaux de ravalement.
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention financière de partenariat à intervenir avec la Région.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/8-1

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée
Organisation des « Concerts à l'Auditorium » 2024.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur François KHOURY

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil :

- SOLLICITE auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée, une subvention la plus élevée possible, dans le cadre des « Concerts à l'Auditorium », concerts s'intégrant dans une programmation annuelle au profit d'un tourisme 4 saisons, étant précisé que le coût de la manifestation est estimé à 40 000 Euros.
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention financière de partenariat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture. le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/8-2

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Demande de subvention auprès du Département de l'AUDE
Organisation des « Concerts à l'Auditorium » 2024.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur François KHOURY

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil :

- SOLLICITE auprès du Département de l'AUDE, une subvention la plus élevée possible, dans le cadre des « Concerts à l'Auditorium », concerts s'intégrant dans une programmation annuelle au profit d'un tourisme 4 saisons, étant précisé que le coût de la manifestation est estimé à 40 000 Euros.
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention financière de partenariat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire.



Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture le
07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/9-1

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Demande de subvention auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée
Organisation du Festival « Un été à la belle étoile 2024 ».

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Madame Shirley VESCO

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil :

- SOLLICITE auprès de la Région OCCITANIE / Pyrénées-Méditerranée, une subvention la plus élevée possible, dans le cadre du Festival « Un été à la belle étoile 2024 », dont l'objectif est de compléter une programmation annuelle au profit d'un tourisme 4 saisons, étant précisé que le coût de la manifestation est estimé à 80 000 Euros.
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention financière de partenariat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/9-2

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Subventions

Objet : Demande de subvention auprès du Département de l'AUDE
Organisation du Festival « Un été à la belle étoile 2024 ».

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Madame Shirley VESCO

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil :

- SOLLICITE auprès du Département de l'AUDE, une subvention la plus élevée possible, dans le cadre du Festival « Un été à la belle étoile 2024 », dont l'objectif est de compléter une programmation annuelle au profit d'un tourisme 4 saisons, étant précisé que le coût de la manifestation est estimé à 80 000 Euros.
- DONNE délégation à Monsieur le Maire pour signer tous documents relatifs à cette opération et notamment la convention financière de partenariat à intervenir.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/10

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Domaines de compétences par thèmes

Sous-Domaine : Emploi – Formation professionnelle

Objet : Convention Commune de LIMOUX / Association « Centre de Formation Professionnelle du Midi »

Réalisation de Travaux dans le cadre de la Formation de Stagiaires
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Madame Mélanie BACH

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la Convention, devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et l'Association « Centre de Formation Professionnelle du Midi », relative à la réalisation au bénéfice de la Commune, de travaux d'aménagement de voirie et de bâtiments, dans le cadre de la mise en place par le Centre de Formation Professionnelle du Midi, de chantiers-formations, pour des stagiaires en formation professionnelle et ce, pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/11

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Domaines de compétences par thèmes

Sous-Domaine : Emploi – Formation professionnelle

Objet : Convention Commune de LIMOUX/Association « BATIPOLE EN LIMOUXIN »
Réalisation de travaux dans le cadre de la formation de stagiaires
Période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Madame Mélanie BACH

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention, devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et l'Association « BATIPOLE EN LIMOUXIN », relative à la réalisation, par cette dernière, au bénéfice de la Commune, de travaux d'aménagement de voirie et de bâtiments dans le cadre de la mise en place, par cette Association, de chantiers-formations, pour des stagiaires en formation professionnelle et ce, pour la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Rouquairol".

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/12

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Divers

Objet : Convention Commune de LIMOUX / Association ACTI CITY - INFORMATION JEUNESSE

Tarif de l'entrée à la Piscine Municipale sur présentation de la carte ACTI CITY.
Année 2024

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Madame Caroline MARTY-FONTANET

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer, pour la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, la convention devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et l'Association ACTI CITY - INFORMATION JEUNESSE, relative au tarif de l'entrée à la Piscine Municipale pour les détenteurs de la Carte ACTI CITY.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2023/13

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Divers

Objet : Convention Commune de LIMOUX / Association ACTI CITY - INFORMATION JEUNESSE
Tarif d'entrée au Festival « NAVA » sur présentation de la carte ACTI CITY.
Année 2024.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Madame Caroline MARTY-FONTANET

Vote pour : 31

Vote contre : 0

Abstention : 2

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer, pour la période du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2024, la convention devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et l'Association ACTI CITY - INFORMATION JEUNESSE, relative au tarif d'entrée au Festival « NAVA » pour les détenteurs de la Carte ACTI CITY.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/14

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Commande Publique

Sous-Domaine : Autres types de contrats

Objet : Convention Commune de LIMOUX/Institut Saint Joseph
Hébergement dans le cadre de la Journée consacrée aux Carnavals du Monde.
2 Mars 2024.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Madame Shirley VESCO –
Monsieur Pierre BAC

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention, devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et l'Institut Saint Joseph, relative à l'utilisation de cette structure en Centre d'Hébergement à l'occasion de la Journée consacrée aux Carnavals du Monde qui se déroulera à LIMOUX le 2 Mars 2024.
- DIT que la dépense sera prélevée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2024 – Chapitre 011 – Fonction 311 2 – Article 6042.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/15

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Renouvellement Convention Commune de LIMOUX / Communauté de Communes du Limouxin
Mise à disposition de personnel communal – Affaires Culturelles

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 30

Vote contre : 0

Abstention : 3

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention, devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la Communauté de Communes du Limouxin, dont le siège social se situe 2 place Alcantara à LIMOUX, relative à la mise à disposition, auprès de cette dernière, à compter du 1^{er} Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024, soit une durée de 12 mois, de personnel communal, à raison de 17h30 par semaine.

Il s'agit d'un agent au grade d'Attaché Territorial.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture. le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/16

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Convention Commune de LIMOUX / Communauté de Communes du Limouxin –
Centre aéré Accueil de loisirs de Ninaute.
Mise à disposition de personnel communal.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer la convention, devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la Communauté de Communes du Limouxin, dont le siège social se situe 2 Place Alcantara à LIMOUX, relative à la mise à disposition, auprès de cette dernière, à compter du 1^{er} Janvier 2024 jusqu'au 31 Décembre 2024, renouvelable par tacite reconduction dans la limite de 3 ans, de personnel communal.

Il s'agit d'un agent au grade d'Adjoint Technique Territorial qui sera affecté au Centre aéré Accueil de loisirs de Ninaute.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/17

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Commande Publique

Sous-Domaine : Autres types de contrats

Objet : Contrat Commune de LIMOUX / Société E.V.S – Electronique Vidéo Services
Maintenance du système de vidéo protection urbaine

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL –
Monsieur Maxime BOT

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Monsieur le Maire rappelle que la Commune de LIMOUX fait régulièrement évoluer son système de vidéo-protection urbaine et qu'actuellement 54 caméras sont implantées sur le territoire communal (plus 15 caméras en cours d'installation) afin de lutter efficacement contre l'insécurité urbaine et autre.

Il indique ensuite que par délibération N° 2020/42 du Conseil Municipal réuni en séance du 07 Décembre 2020 et reçue en Préfecture de l'Aude le 10 Décembre 2020, ce dernier a donné son accord à la mise en place d'un contrat de maintenance du système de vidéo protection urbaine avec la société E.V.S – Electronique Vidéo Services dont le siège social est situé ZA d'Occitanie à LIMOUX avec effet au 1^{er} Janvier 2021 pour une période d'un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 3 années.

Il précise enfin que ledit contrat de maintenance arrivera à échéance le 31 Décembre 2023, et qu'il y a tout lieu de renouveler et de signer un nouveau contrat avec cette société, qui donne entière satisfaction dans l'exécution des prestations confiées.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat devant intervenir entre la Commune de LIMOUX et la Société E.V.S – Electronique Vidéo Services dont le siège social est situé ZA d'Occitanie à LIMOUX, relatif à la maintenance du système de vidéo-protection urbaine ainsi que toutes les autres pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

Etant précisé que ce contrat, dont le coût annuel, révisable, s'élève à la somme de 21 000,00 Euros Hors Taxes, prendra effet à compter du 1^{er} Janvier 2024 pour une période d'un an renouvelable 2 fois par période d'un an.

- DIT que la dépense annuelle sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Principal – Chapitre 011 - Article 6156 – Fonction 11 2.
Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/18

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoints, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Domaine et patrimoine

Sous-Domaine : Acquisitions

Objet : Acquisition des parcelles cadastrées section BV n^{os} 294, 295, 296, 297 et 298, d'une superficie respective de 1 432 m², 391 m², 259 m², 192 m² et 126 m², appartenant à la SARL JVA.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Dans le cadre de la création du lotissement Prat Diches 2, la SARL JVA, 10 rue des Ecoles, 11300 CEPIE, lotisseur, représentée par Eric SARRADEL, a sollicité de la commune le classement dans le domaine public communal des voies et réseaux, ainsi que de la parcelle sur laquelle est aménagé un bassin de rétention des eaux pluviales.

Après instruction de cette demande par les services techniques de la commune, il s'avère possible de répondre favorablement à cette demande. La voirie cadastrée section BV n° 294 et BD n°296, est d'ores et déjà ouverte à la circulation publique et serait donc classée dans le domaine public communal, ainsi que les réseaux et équipements d'éclairage public, d'eaux usées, d'eau potable et d'eaux pluviales, qui s'y trouvent en sous-sol. Le bassin de rétention, cadastré section BV n° 295, servant à récolter les eaux de pluie du réseau, serait également intégré au domaine public.

Le SIVOM des Eaux du Limouxin étant compétent pour la gestion des réseaux eau potable et eaux usées, il est prévu que le conseil syndical délibère également pour les intégrer.

Conformément à l'article L. 141-3 du code de la voirie routière : « Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. [...] Les délibérations concernant le classement [...] sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie. » En l'espèce, la voie à classer est d'ores et déjà ouverte à la circulation publique et dessert l'ensemble des habitations du lotissement. Après classement, son usage sera identique. Dès lors, aucune enquête publique n'est nécessaire pour procéder à ce classement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide :

- D'ACQUERIR pour l'€uro symbolique les parcelles cadastrées section BV n^{os} 294, 295, 296, 297 et 298, d'une superficie respective de 1 432 m², 391 m², 259 m², 192 m² et 126 m², appartenant à la SARL JVA, dont le siège est situé 10 Rue des Ecoles – 11300 CEPIE, en vue de la reprise des voies et réseaux, ainsi que de la parcelle sur laquelle est aménagé un bassin de rétention des eaux pluviales du Lotissement "Prat Diches 2".

Etant précisé que les frais de notaire seront à la charge du cédant.

- D'APPROUVER leur intégration au domaine public communal.
- DE DESIGNER la SCP Jacques RUFFIE, Notaire Associé, 16 Rue de la Goutine à LIMOUX, pour l'établissement de l'acte.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte.
- DIT que la dépense liée à cette acquisition sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Primitif Principal 2023 – Chapitre 024.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.



Pierre ROUQUAIROL

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/19

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Domaine et patrimoine

Sous-Domaine : Acquisitions

Objet : Acquisition de l'immeuble cadastré section DC n° 72, d'une superficie de 55 m², sis 30 rue Petiet à LIMOUX, appartenant à Madame VAQUIE Lucette.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Gilbert AUPIN

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Monsieur le Maire expose :

Dans le but de créer une cantine scolaire dans l'enceinte de l'école élémentaire Victor Hugo et d'obtenir une partie du foncier nécessaire à ce projet ;

Vu la décision n° 11-206-2023-0263, en date du 17 Juillet 2023 reçue en Préfecture de l'Aude la 18 Juillet 2023 ;

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide :

- D'ACQUERIR pour un montant de 33 000 €uros l'immeuble cadastré section DC n° 72 d'une superficie de 55 m² sis 30 rue Petiet à LIMOUX, appartenant à Madame VAQUIE Lucette, domiciliée 42 rue des Montpellières, 11480 LA PALME.

Etant précisé que les frais inhérents à cet acte seront à la charge de la collectivité.

- DE DESIGNER la SCP Jacques RUFFIE, Notaire Associé, 16 Rue de la Goutine à LIMOUX, pour l'établissement de l'acte.
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier et notamment l'acte.
- DIT que la dépense liée à cette acquisition sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Principal 2023 – Chapitre 21 – Article 2312 – Fonction 020 8.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/20

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Création d'un emploi permanent : Chargé(e) de Mission Politique de la Ville

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil :

- DECIDE la création à compter du 1^{er} janvier 2024, d'un emploi de : Chargé(e) de mission, de catégorie A, à temps complet à raison de 35 heures hebdomadaires pour exercer les missions ou fonctions suivantes : Chargé de Mission de la Politique de la Ville et de l'Attractivité commerciale.
- INDIQUE que cet emploi peut être occupé par un agent recruté par voie contractuelle, par le biais d'un contrat à durée déterminée de 1 an, renouvelable (selon l'article L.332-8 2° du Code Général de la Fonction Publique) ou par voie de mutation/détachement.
- PRECISE que sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, de la grille indiciaire d'Attaché et que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2023/21

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel Titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Fixation des Taux concernant les possibilités d'avancement de grade au titre de l'année 2024.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil Municipal,

Sur rapport de Monsieur le Maire,

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'article 49 modifié de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, 2^{ème} alinéa, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis du Comité Technique en date du 16 Novembre 2023 ;

En application des textes ci-dessus référencés, Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il lui appartient de fixer un taux qui déterminera le nombre de fonctionnaires promouvables pour l'année 2024, selon les dispositions réglementaires concernant les quotas d'avancement de grade dans la Collectivité.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré :

- DECIDE de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade 2024, comme suit :

CADRES D'EMPLOIS	GRADES	TAUX
Adjoint Administratif	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	50 %
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 1 ^{ère} classe	8,33 %
Adjoint Technique	Adjoint Technique Principal de 2 ^{ème} classe	40,00 %
Adjoint du Patrimoine	Adjoint du Patrimoine Principal de 1 ^{ère} classe	100 %

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire



Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2023/22

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Fonction publique

Sous-Domaine : Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.

Objet : Créations et suppressions d'emplois avec effet au 7 Décembre 2023.
Liste des emplois dont les titulaires sont soumis au Statut des Fonctionnaires Territoriaux.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Pierre ROUQUAIROL

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Sur proposition de Monsieur le Maire le Conseil décide la création et la suppression d'emplois, avec effet du 7 Décembre 2023 :

EMPLOIS PERMANENTS - FONCTIONNAIRES

CAT	GRADES / EMPLOI	Nbre de postes	EMPLOI POURVUS				EFFECTIFS BUDGETAIRES (non pourvus/vacants)			
			TC	ETP	TNC	ETP	TC	ETP	TNC	ETP
EMPLOI FONCTIONNEL		1	1	1	0	0	0	0	0	0
A	Directeur Général des Services	1	1	1						
FILIERE ADMINISTRATIVE		37	32	32	2	1,28	3	3	0	0
A	Attaché Hors Classe	1	1	1						
A	Attaché Principal	2	1	1			1	1		
A	Attaché	4	3	3			1	1		
B	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	4	4	4						
B	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0						
B	Rédacteur	0	0	0						
C	Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe	14	14	14						
C	Adjoint Administratif Principal de 2 ^{ème} classe	6	4	4	1	0,57	1	1		
C	Adjoint Administratif	6	5	5	1	0,71				
FILIERE TECHNIQUE		97	82	82	9	5,98	4	4	2	1,29
A	Ingénieur	1	1	1						
B	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	5	5	5						
B	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	3	3	3						
B	Technicien	1	1	1						
C	Agent de Maîtrise Principal	24	24	24						
C	Agent de Maîtrise	16	15	15	1	0,74				
C	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	6	3	3	1	0,68	2	2		
C	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	17	14	14	1	0,66			2	1,29
C	Adjoint Technique	24	16	16	6	3,90	2	2		

FILIERE CULTURELLE		4	3	3	0	0	1	1	0	0
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques Pal de 2 ^{ème} classe	1	1	1						
C	Adjoint du Patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	2	1	1			1	1		
C	Adjoint du Patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	1	1	1						
FILIERE SPORTIVE		1	1	1	0	0	0	0	0	0
B	Educateur des APS principal 1 ^{ère} classe	1	1	1						
B	Educateur des A.P.S. principal 2 ^{ème} classe	0								
B	Educateur des A.P.S.	0								
FILIERE SOCIALE		10	10	10	0	0	0	0	0	0
C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 1 ^{ère} classe	10	10	10						
C	Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal de 2 ^{ème} classe	0								
FILIERE ANIMATION		3	3	3	0	0	0	0	0	0
B	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	2	2	2						
B	Animateur	1	1	1						
FILIERE POLICE MUNICIPALE		6	6	6	0	0	0	0	0	0
B	Chef de Service de Police Municipale Principal de 1 ^{ère} classe	1	1	1						
C	Brigadier-Chef Principal de Police Municipale	3	3	3						
C	Brigadier de Police Municipale	0								
C	Gardien-Brigadier de Police Municipale	2	2	2						
TOTAL		159	137	137	11	7,26	8	8	2	1,29
TOTAL EFFECTIFS POURVUS		148								
TOTAL ETP		144,26								

EMPLOIS PERMANENTS - CONTRACTUELS

CAT	GRADE / EMPLOI	Nbre	EMPLOI POURVUS				EFFECTIFS BUDGETAIRES (non pourvus)			
			Temps complet	ETP	Temps non complet	ETP	Temps complet	ETP	Temps non complet	ETP
A	Collaborateur / Directeur de Cabinet	1	1	1						
A	Chargé de Mission Protocole	1	1	1						
A	Chargé de Mission Contrat Ville	1				1	1			
B	Responsable des Bâtiments	1	1	1						
B	Maitre Nageur	2	1	1			1	1	1	1
TOTAL		6	4	4	0	0	2	2	1	1

Dit que la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2023, Chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX

Délibération n° 2023/23

Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Décisions budgétaires

Objet : Décision modificative
Budget Principal
Exercice 2023.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 7

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Afin de disposer de toutes les possibilités d'affectation du résultat en 2023 à venir et de tenir compte des écritures comptables de fin d'exercice budgétaire 2023, il est proposé de procéder aux écritures comptables.

Ces dernières relèvent d'une stratégie budgétaire qui permettra à la commune de disposer de plus de souplesse dans la répartition de ses crédits en fonctionnement ou investissement lors de la préparation du budget 2024.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil décide, au titre de la décision modificative n° 3, de procéder aux virements de crédit :

⇒ **En Section de Fonctionnement :**

□ Dépenses :

Chapitre	Nature	Libellé	DM3
011	6042	ACHATS DE PREST. DE SERVICES (AUT. QUE TERR. A AME	120 000,00
011	60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	100 000,00
011	60612	ENERGIE - ELECTRICITE	100 000,00
011	60613	CHAUFFAGE URBAIN	100 000,00
011	60623	ALIMENTATION	60 000,00
011	60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	15 000,00
011	60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	15 000,00
011	6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	15 000,00
011	61358	AUTRES	15 000,00
011	61521	TERRAINS	5 000,00
011	615228	AUTRES BÂTIMENTS PUBLICS	5 000,00
011	615232	RESEAUX	20 000,00
011	61551	MATERIEL ROULANT	40 000,00
011	6156	MAINTENANCE	20 000,00
011	6161	MULTIRISQUES	5 000,00
011	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	1 000,00
011	6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	5 000,00
011	6188	AUTRES FRAIS DIVERS	10 000,00
011	6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	1 000,00
011	62261	HONORAIRES MEDICAUX ET PARAMEDICAUX	1 000,00
011	62268	AUTRES HONORAIRES, CONSEILS...	10 000,00
011	6227	FRAIS D'ACTES ET DE CONTENTIEUX	4 000,00
011	6228	DIVERS	80 000,00
011	6234	RECEPTIONS	80 000,00
011	6238	DIVERS	5 000,00
011	6245	TRANSPORTS DE PERSONNES EXTERIEURES A LA COLLECTIV	5 000,00
011	6248	DIVERS	10 000,00
011	6251	VOYAGES, DEPLACEMENTS ET MISSIONS	10 000,00
011	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	20 000,00
011	6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...)	10 000,00
011	6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	10 000,00
011	6288	AUTRES	30 000,00
011	63512	TAXES FONCIERES	10 000,00
65	65132	PRIX	5 000,00

65	65312	FRAIS DE MISSION ET DE DEPLACEMENT	2 000,00
65	6541	CREANCES ADMISES EN NON-VALEUR	5 000,00
65	6558	AUTRES CONTRIBUTIONS OBLIGATOIRES	10 000,00
65	65818	Autres	1 000,00
66	66111	INTERETS REGLES A ECHEANCE	40 000,00
Total Dépenses de Fonctionnement			1 000 000,00 €

□ Recettes :

Révision de l'affectation du résultat vers la section d'investissement de 1 500 000 € à 500 000 €.

Le crédit du résultat 002 « Résultat de la section de fonctionnement » est augmenté de 1 000 000 €.

Chapitre 002	Nature		
002	002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 000 000,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			1 000 000,00 €

⇒ En Section d'Investissement :

□ Dépenses :

Chapitre 21	Nature		
21	2152	INSTALLATIONS DE VOIRIE	-900 000,00 €
21	21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	-100 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT			-1 000 000,00 €

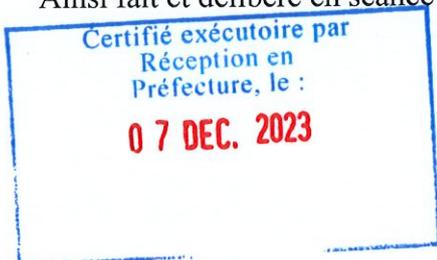
□ Recettes :

Révision de l'affectation du résultat vers la section d'investissement de 1 500 000 € à 500 000 €.

Le crédit du compte 1068 « Affectation du résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement » est diminué de 1 000 000 €.

Recettes d'Investissement			
Chapitre 10 : Dotations et Réserves	Nature		
10	1068	AFFECTATION DU RESULTAT	-1 000 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT			-1 000 000,00 €

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.



Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire



Pierre ROUQUAIROL

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2024/24

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Décisions budgétaires

Objet : Autorisation mandatement de factures en section d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget précédent.

Budget Principal
Chapitres 20, 21 et 204
Exercice 2024.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 7

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à procéder en section d'investissement, et au titre du Budget Principal 2024, à des mandatements de factures dans la limite du quart des crédits inscrits au Budget Principal de l'année 2023 - Chapitres 20, 21 et 204, et ce pour la période du 1^{er} Janvier 2024 à la date du vote du Budget Primitif Principal 2024.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire.

Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/25

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Décisions budgétaires

Objet : Budget Primitif Annexe 2024
Service de Production de l'Eau Potable.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 7

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil, sur proposition de Monsieur le Maire, dans le cadre du Budget Annexe du Service de Production de l'Eau Potable décide les inscriptions budgétaires suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Vue d'ensemble

DEPENSES

16	Remboursement d'emprunts et de dettes :	90 000,00 €
21	Immobilisations corporelles :	1 802 000,00 €
	<u>TOTAL =</u>	<u>1 892 000,00 Euros</u>

RECETTES

13	Subventions :	1 272 000,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées :	318 000,00 €
27	Autres Immobilisations Financières	84 000,00 €
021	Virement de la section de fonctionnement :	210 000,00 €
040	Opérations d'ordre de transferts entre sections :	8 000,00 €
	<u>TOTAL =</u>	<u>1 892 000,00 Euros</u>

SECTION D'EXPLOITATION

Vue d'ensemble

DEPENSES

011	Charges à caractère général :	307 000,00 €
012	Charges de personnel :	30 000,00 €
66	Charges financières :	7 800,00 €
67	Charges exceptionnelles :	1 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement :	210 000,00 €
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections :	8 000,00 €
	<u>TOTAL =</u>	<u>563 800,00 Euros</u>

RECETTES

70	Produits des services des domaines :	505 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante :	47 200,00 €
76	Produits financiers :	7 600,00 €
77	Produits exceptionnels :	4 000,00 €
	<u>TOTAL =</u>	<u>563 800,00 Euros</u>

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.



Pour Extrait Conforme

Pour le Maire
et par délégation



L'Adjoint au Maire

Pierre ROUQUAIROL

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/26

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPARTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Divers

Objet : Tarif 2024 - Surtaxe sur l'Eau relative à la production de l'Eau Potable.

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND – Monsieur Albert NADAL

Vote pour : 26

Vote contre : 0

Abstention : 7

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Dans le cadre du Budget Annexe Service Production Eau Potable, le Conseil, sur proposition de Monsieur le Maire :

- DECIDE, pour l'année 2024, de fixer le tarif de la surtaxe sur l'eau relative à la Production de l'Eau Potable à 0,20 Euro

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre KOUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/27

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Divers

Objet : Autorisation vente aux enchères manifestation « Toques et Clochers »
Année 2024

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Le Conseil, compte tenu de l'objectif de la manifestation « Toques et Clochers », qui est la mise en valeur du patrimoine ainsi que la découverte et la promotion du vignoble de l'AOC Limoux, autorise Monsieur le Maire à se porter acquéreur pour le compte de la Commune d'un fût de vin, pour un montant maximum de 9 000 €uros, à l'occasion de la vente aux enchères qui se déroulera le week-end du 13 et 14 Avril 2024 à LIMOUX

Et dit que la dépense sera financée sur le crédit qui sera inscrit au Budget Primitif Principal de l'exercice 2024 – Chapitre 011 – Article 6234 – Fonction 6312 3.

Ainsi fait et délibéré en comité secret les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL



**DEPARTEMENT DE L'AUDE
ARRONDISSEMENT ET CANTON DE LA REGION LIMOUXINE
COMMUNE DE LIMOUX**

Délibération n° 2023/28

**Extrait du Registre
des
Délibérations du Conseil Municipal
de la Commune de LIMOUX**

Séance du 6 DECEMBRE 2023
Convocation en date du 29 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six décembre à quatorze heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre DURAND - MAIRE.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Présents : Mr Pierre DURAND, Maire, Mr François KHOURY, Mme Michèle BAREIL-GUERIN, Mr Jean-Pierre TAILHAN, Mme Marie-Ange LARRUY, Mr Gilbert AUPIN, Mme Magalie BERLIOZ, Mr Pierre ROUQUAIROL, Mr Aimé MUNOZ, Adjoint, Mr Albert NADAL, Mme Catherine ABADIE, Mme Anne-Marie CLERGUE, Mr Alain LAPEYRE, Mr Yves GUIRAUD, Mr Alain SIMON, Mme Anne-Marie COMBES, Mme Sylvie GASPAROTTO, Mr José NAVIO, Mr Jean-Marie AMIGUES, Mme Nadine BUORO, Mme Nathalie FIOROTTO-BRIAUT, Mme Caroline MARTY-FONTANET, Mme Shirley VESCO, Mme Elodie GARCIA, Mme Mélanie BACH, Mr Pierre BAC, Mme Danièle LUQUET-PAGES, Mr Frédéric GARRIGUE, Mr Christophe BACHERE, Mme Delphine AUTRET-DUPONT, Mr Maxime BOT, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Leïla KEBIR à Mr François KHOURY
Mr Julien RANCOULE à Mr Maxime BOT

Secrétaire : Mme Mélanie BACH

Domaine : Finances locales

Sous-Domaine : Divers

Objet : Admission en non-valeur
Exercice 2023

Intervenant (s) : Monsieur Pierre DURAND

Vote pour : 33

Vote contre : 0

Abstention : 0

Affichage en date du : 11 Décembre 2023

Monsieur le Maire expose au Conseil que Madame la comptable public a transmis plusieurs états de créances irrécouvrables concernant les années 2015 à 2019.

Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient à la comptable public de la collectivité, de procéder aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances.

Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à la somme de 2 083,81 Euros.

Un tableau ci-annexé détaille les créances en cause.

Le Conseil ouï Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- ACCEPTE l'admission des créances en non-valeur conformément au document ci-annexé, représentant un montant de 2 083,81 Euros.
- DIT que la dépense sera prélevée sur le crédit inscrit au Budget Principal 2023, Chapitre 65 - Article 6541 « Créances admises en non-valeur ».

Ainsi fait et délibéré en comité secret les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme



Pour le Maire
et par délégation

L'Adjoint au Maire


Pierre ROUQUAIROL

Certifié exécutoire par
Réception en
Préfecture, le :

07 DEC. 2023

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Imputation budgétaire de la pièce	Objet pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation	Non valeurs 2023	imputation
Particulier	2015	T-1315	7067-64-	102	10,36 €	Poursuite sans effet	10,36 €	4221 2
Particulier	2014	T-981	7067-251-	300	23,45 €	Poursuite sans effet	23,45 €	4221 2
Société	2015	T-1631	7338-91-	102	260,00 €	Poursuite sans effet	260,00 €	62 1
Société	2017	T-1321	7338-91-	102	290,00 €	Poursuite sans effet	290,00 €	62 1
Société	2016	T-1384	7338-91-	102	270,00 €	Poursuite sans effet	270,00 €	62 1
Société	2019	T-1545	70631-412-	102	100,00 €	RAR inférieur seuil poursuite	0,00 €	
Particulier	2015	T-811	7067-251-	300	8,40 €	RAR inférieur seuil poursuite	8,40 €	281
Société	2015	T-2126	7338-822-	102	61,00 €	Poursuite sans effet	0,00 €	
Société	2015	T-1834	7368-91-	102	15,91 €	Poursuite sans effet	0,00 €	
Société	2015	T-1432	7368-91-	102	15,60 €	Poursuite sans effet	0,00 €	
Société	2019	T-798	70631-413-	102	21,60 €	RAR inférieur seuil poursuite	21,60 €	323
Société	2022	T-1466	7338-62-	102	940,00 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ-L	940,00 €	62 1
Société	2015	T-1626	7338-91-	102	260,00 €	Poursuite sans effet	260,00 €	62 1
Société	2015	T-1466	7368-91-	102	176,40 €	Clôture insuffisance actif sur RJJ-L	0,00 €	
Particulier	2019	T-1531	7338-91-	102	37,00 €	Poursuite sans effet	0,00 €	
Association	2019	T-1466	70878-414-	102	150,00 €	RAR inférieur seuil poursuite	0,00 €	
					TOTAL : 2639,72		2 083,81 €	